



QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION FORMATION

Mercredi 17 mars 2021 en visio-conférence

**Formation des nouveaux inscrits au Tableau des experts près
la Cour administrative d'appel de Bordeaux**

NOM Prénom :

OUI

NON

Cette formation a-t-elle répondu à vos attentes ?

Commentaires

QCM

VRAI

FAUX

- 1 – L'expert prête serment à chaque mission
- 2 - Il n'y a pas de délai minimum pour convoquer les parties
- 3 – Le sapiteur est désigné par Ordonnance de la juridiction
- 4 – L'extension de mission est demandée par l'expert dans les 2 mois
- 5 – Les parties versent la consignation au greffe de la juridiction
- 6 – L'expert notifie l'ordonnance de taxation aux parties

A adresser par courriel à François-Xavier DESERT avant le 20/3/2021 : fxdesert@artechna.com